

municipalité : les BESOINS et les MOYENS.

I.

LES BESOINS.

Les besoins sont multiples, mais ils peuvent se réduire à trois, savoir :

- 1o. Le nombre d'enfants à instruire ;
- 2o. Les maisons d'écoles à construire et à entretenir ;
- 3o. Le personnel enseignant à payer.

1o. Le nombre des enfants catholiques en âge de fréquenter les écoles à Montréal peut s'évaluer à au moins..... 25,000 le nombre des enfants inscrits dans les écoles des Commissaires catholiques en 1890-91, était de..... 13,537

il reste donc..... 11,463 qui fréquentent les grands pensionnats et les nombreux externats qui ne sont pas sous le contrôle du Bureau, ou bien qui ne peuvent pas être admis aux écoles, faute de place pour les recevoir.

2o. Les maisons d'écoles à construire et à entretenir.

Les Commissaires possèdent 9 écoles dans lesquelles se trouvent 90 classes qui sont fréquentées par 3965 élèves,—moyenne par classe, 44 élèves.

Les autres écoles sous le contrôle du Bureau ne sont pas sa propriété ; elles sont au nombre de 27, contenant 178 classes, dans lesquelles se trouvent 9572 élèves,—moyenne par classe, 54 élèves.

En résumé, il y a dans les 36 écoles sous le contrôle du Bureau, 268 classes et 13,537 élèves, ce qui donne une moyenne générale de plus de 50 élèves par classe.

Plusieurs de ces écoles sont vieilles et auraient besoin d'être reconstruites, ou du moins séparées, afin d'offrir aux maîtres et aux maîtresses qui y enseignent, ainsi qu'aux élèves qui les fréquentent, l'avantage de vivre conformément aux lois de l'hygiène.

2o. Le personnel enseignant. Le personnel enseignant payé par le Bureau des Commissaires se résume comme suit :

- 55 Instituteurs religieux,
 - 137 Institutrices religieuses,
 - 72 Instituteurs laïques,
 - 55 Institutrices laïques,
- En tout, 319 Instituteurs et Institutrices.

II.

LES MOYENS.

Dans une municipalité scolaire, la somme mise à la disposition des Commissaires doit être proportionnée au nombre d'enfants à instruire et non pas à la valeur de la propriété, car, en général, on doit admettre que la fortune dans les familles, est en raison inverse du nombre d'enfants.

Examinons les recettes et les dépenses du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques de Montréal, d'après l'état financier publié par le dit Bureau pour 1890-91 :

Dépenses générales..	\$155,934 99
Moins argent en caisse	3,209 12
	\$152,725 87
RECETTES	
De la taxe scolaire...	\$ 99,053 32
Du fonds des écoles communes	11,762 38
Du fonds de l'éducation supérieure.	1,334 00
De la rétribution mensuelle.....	11,154 57
Des inscriptions, arbrages, Acad. Com	419 15
Des loyers des maisons	1,066 57
Reçu par anticipation pour payer l'excédant des dépenses sur les recettes.....	27,935 88
	\$152,725 87

Sur la somme de \$27,935.88, reçue par anticipation \$12,463.24 ont été employées en construction et ameublement, l'excédant réel des dépenses sur les recettes est donc de \$15,472.64.

Si des dépenses générales.....	\$152,725 87
l'on retranche les intérêts et le fonds d'amortissement... \$ 37,196 51	
les sommes payées pour construction et ameublement...	12,463 24
l'octroi de l'école des Juifs Espagnols et Portugais	1,759 84
achat de livres pour la bibliothèque.....	380 74
	\$ 51,800 33

Le montant net pour le soutien et l'entretien des écoles, frais d'administration, etc., sera de... \$100,925 54

Avant de répartir cette somme entre 13537 élèves qui ont fréquenté les écoles, l'année dernière, il faut ajouter le montant de la rétribution mensuelle payée dans les écoles octroyées et qui est laissé entre les mains des directeurs et directrices pour l'entretien de leur école respective, soit..... \$ 18,477 53

Ensemble \$119,403 07

Le coût de chaque élève dans les écoles sous le contrôle du bureau, est donc de \$8.82, lorsque dans les écoles de Toronto, chaque élève coûte \$15.55, et dans les écoles protestantes de Montréal, \$15.09.

D'après l'état qui précède, il est bien établi que les moyens ne sont pas proportionnés aux besoins ; il faut donc que quelque chose soit fait pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Commission. Ce résultat peut être obtenu de deux manières ; en instruisant les dépenses ou en augmentant les revenus. Or, comme les dépenses ne peuvent être réduites qu'en fermant les écoles, et, en fermant aussi l'oreille aux nombreuses et justes demandes qui lui sont faites de toute part, le Bureau des Commissaires n'a pas cru devoir prendre la responsabilité de retrancher ou de refuser le pain de l'intelligence à un si grand nombre d'enfants, voilà pourquoi il s'adresse à la législature pour demander l'augmentation du taux de la taxe scolaire qui est beaucoup moins élevé à Montréal que dans la plupart des autres municipalités de la province.

En consultant le dernier rapport du Surintendant de l'instruction publique pour la province de Québec (1889-90), il est facile de constater que le taux de la taxe scolaire dans les différentes municipalités, est généralement beaucoup plus élevé qu'à Montréal : jetons un

coup d'œil sur les municipalités environnantes.

Montréal.....	2 millions.
Hochelaga.....	2 1/2 "
Maisonneuve.....	2 1/2 "
Ste Cunégonde.....	3 1/2 "
St. Gabriel.....	2 1/2 "
St-Henri	5 "
Lachine (village).....	6 "

Ces taux sont approximatifs parce que le rapport du Surintendant ne fait pas mention du taux de la taxe, mais du montant qui est entré dans la caisse des Commissaires mis en regard de la valeur de la propriété.

À Toronto le taux de la taxe scolaire est de 3.09 millins.

Aux Etats-Unis la taxe scolaire fut généralement partie de la taxe municipale : en divisant le montant payé par la municipalité, pour le soutien des écoles, par l'évaluation totale de la propriété, nous trouvons les taux suivants, pour les villes ci-dessous mentionnées.

Baltimore.....	2 1/2 millins
Boston.....	2 1/2 "
Pittsburg.....	2 1/2 "
Détroit (Mich).....	2 1/2 "
Albany.....	3 "
Toledo (Ohio).....	3 "
New-York.....	3 1/2 "
Fall River.....	3 1/2 "
Cambridge (Mass.).....	4 "
Springfield.....	4 "
Lowell.....	4 "
Worcester.....	4 "
St-Louis (Miss.).....	4 "
Philadelphie.....	4 "
Buffalo.....	4 1/2 "

Il est à remarquer que ces taux ne sont que pour le soutien des écoles ; les constructions scolaires étant faites généralement aux frais de la ville, tandis qu'à Montréal la Commission scolaire est obligée de pourvoir au soutien, à la construction et à l'entretien des écoles, avec une taxe bien inférieure à celle payée à Toronto et dans les grandes villes des Etats-Unis, uniquement pour le soutien des écoles.

La plupart de ceux qui s'opposent à l'augmentation de la taxe, reconnaissent que les moyens ne sont pas proportionnés aux besoins, mais ils s'attaquent au système qui aurait besoin d'être changé, parce que :

- 1° Les assemblées des Commissaires ne sont pas publiques.
- 2° L'argent du public est dépensé sans contrôle.
- 3° Les commissaires auraient dû s'adresser à la Corporation avant de demander l'augmentation de la taxe au gouvernement.

1° Le public n'est pas admis aux assemblées des Commissaires parce que l'article 204 des S. R. P. Q. décrète que "les séances des Commissaires ne sont pas publiques, mais ceux-ci peuvent y admettre les personnes qui désirent y assister pour affaires," ce qui a toujours été fait.

2° L'argent du public est dépensé sans contrôle.

(A continuer)

AVIS

Pour éviter toutes méprises. Le soussigné informe respectueusement ses clients, et autres que les bureaux H. M. Perrault ; Perrault & Mesnard ; et Perrault & Lesage ; quoique, portant la même adresse, tous les trois (No 17 Côte de la Place D'armes,) ces bureaux sont cependant distincts et séparés les uns des autres, comme bureaux professionnels.
H. M. PERRAULT,
Architecte et Arpenteur.
Montréal, 14 mai 1891.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La raison sociale "Peter Ferns & Son," arrimeurs, Montréal, composée de James Patrick Ferns, seul, a été discontinuée le 15 juin, 1892.

La société "Brosseau & Côté," entrepreneurs, Montréal, a été dissoute le 11 juin, 1892.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"Sessenwein Bros," ferrailles et métaux, Montréal. Harry et Max Sessenwein ; depuis le 10 juin, 1892.

"The Fire Insurance Association (Limited)," organisée en Angleterre le 18 mars, 1890, sous l'acte des Compagnies à Fonds Social par enrégistrement de sa constitution siège social pour la Province à Montréal. John Kennedy, agent principal.

"The United States Insurance Company in the City of New-York," organisée en vertu des lois de l'état de New York, chap. 308 des lois de 1810. Siège social pour la province à Montréal. Edward A. Cowley, gérant principal.

"The United States Insurance Company in the City of New-York," organisée en vertu des lois de l'état de New York, chap. 308 des lois de 1810. Siège social pour la province à Montréal. Edward A. Cowley, gérant principal.

"J. F. Tierney & Co.," marchands de chaussures, Montréal. John Francis Tierney et Isabella Agnes Tierney ; depuis le 1er mai, 1892.

"Daigneault & fils," vernis à chaussures, cirages etc., Montréal. Pacifique Moïse Daigneault et Sidory Daigneault ; depuis le 14 juin, 1892.

"Smeaton & Co.," travaux à l'aiguille etc., Montréal. Annie Smeaton et John Smeaton ; depuis le 1er juin, 1891.

"The United Fire Insurance Company, Limited of Manchester, England," organisée en Angleterre sous l'acte des Compagnies, enrégistrée en 1877. Siège Social pour la Province, Montréal, Hudson & Lane, agents

The United Fire Re Insurance Company Limited, of Manchester, England," organisée en Angleterre, en 1877. Siège Social pour la province, Montréal. Agent principal, Perey F. Lane.

"Hudson & Lane," agents d'Assurance, Montréal. Thomas Hulls Hudson et Perey F. Lane ; depuis le 10 juin, 1892.

"The Alliance Insurance Company," organisée en Angleterre, en 1824, acte spécial en 1880. Siège Social pour la province, Montréal ; agent principal, G. H. McHenry.

"The London Assurance," organisée en Angleterre, par statut spécial en 1720, et autres statuts subséquents réfondus en 1891. Siège social pour la province, Montréal. Gérant principal, E. A. Lilly.

"The North British & Merchantile Insurance Company," organisée en Angleterre, par charte Royale et statuts spéciaux : 23-24 Vic. ch. 115 ; 25-26 Vic ch. 102 ; 33-34 Vic. ch. 21. Siège social pour la province, Montréal. Thos Davidson, directeur gérant.

"Prézeau & Gauthier," écurie de louage, Montréal. Ludger Prézeau fils et Olymphe Gauthier, depuis le 14 juin 1892.

RAISONS SOCIALES

"Creighton & Co.," entrepreneurs, Côte St-Antoine. Dame Elizabeth McArthur, épouse de David James Creighton, seule, depuis le 13 juin 1892.

"C. W. Boon & Co.," commerçants, Montréal. Jérémie Ward, épouse de Chs. Wm Boon, seule, depuis le 26 février, 1892.

"International Portrait Co.," portraits, etc., Montréal. M. J. Antoine Roy, Seul, depuis le 14 juin, 1892.

"Richard Kenwood," boucherie, Montréal. Mary Talbot, épouse de Ri-